

Un droit personnel insusceptible d'évaluation pécuniaire ?

Par **Bob**, le 15/02/2024 à 11:01

Bonjour,

Dans mon cours, j'ai écrit "sont également des valeurs, les **droits personnels susceptible d'une évaluation pécuniaire** qui ne sont pas des droits réels".

Survient donc une question : est-il possible d'avoir un droit personnel insusceptible de faire l'objet d'une évaluation pécuniaire ?? Si, est-ce que vous auriez un exemple ?

En vous remerciant par avance,

Bien à vous

Par **Lorella**, le 15/02/2024 à 12:31

Bonjour,

Vous trouverez réponse à votre question ici

https://cours.unjf.fr/repository/coursefilearea/file.php/105/Cours/07_item/index10.htm